HAL
open science

L'évolution sémantique des termes hébreux et araméens pehah et segan et accadiens pahatu et shaknu

Thierry Petit

▶ To cite this version:

Thierry Petit. L'évolution sémantique des termes hébreux et araméens pehah et segan et accadiens pahatu et shaknu. Journal of Biblical Literature, 1988, 107/1, pp.53-67. halshs-00003928

HAL Id: halshs-00003928
https://shs.hal.science/halshs-00003928

Submitted on 4 May 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JBL 107/1 (1988) 53–67

L'ÉVOLUTION SÉMANTIQUE DES TERMES HÉBREUX ET ARAMÉENS *PḤH* ET *SGN* ET ACCADIENS *PĀḪATU* ET *ŠAKNU*

THIERRY PETIT
French School of Archaeology, Athens, Greece

Dans les textes bibliques (hébreu et araméen), les papyrus et les parchemins égyptiens rédigés en araméen, les termes *pḥh* et *sgn* apparaissent régulièrement. Ils désignent, semble-t-il, des fonctions officielles, des postes administratifs. La plupart des traducteurs les rendent par "gouverneur" ou "officier," ou tout autre mot qui peut laisser planer une imprécision. Et, en effet, on ne sait pas exactement quelle acception donner à ces vocables. L'objet de cet article sera d'en préciser le sens, d'en mieux cerner les implications. H. W. F. Saggs, dans une publication très intéressante, a posé le problème en prenant en considération les textes bibliques et les documents cunéiformes.[1] Mais il a délaissé les textes araméens d'Eléphantine, qui constituent pour la période achéménide un pan non négligeable de la documentation. Nous n'avons pas la prétention de remettre en question son étude dont nous approuvons sans réserve les conclusions; simplement voudrions-nous la poursuivre et la développer sous un éclairage quelque peu différent.

Il nous a paru judicieux d'entreprendre l'étude de ces termes selon un ordre chronologique et historique, car, nous le verrons, leur sens a beaucoup évolué au fil des temps.

I. Jusqu'à l'époque assyrienne

Les termes hébreux peḥâ et **sāgān* sont des emprunts à l'accadien *pāḫatu* (ou *bēl pīḫati*) et *šaknu*, sans doute par l'intermédiaire de l'araméen *peḥâ* et **sĕgān*.[2] On ne trouve aucun autre dérivé d'une racine de deuxième radicale faible *PUḪ*[3] en hébreu, araméen, syriaque ni en mandéen.

[1] H. W. F. Saggs, "A Lexical Consideration for the Date of Deutero-Isaiah," *JTS* 10 (1959) 84–87.

[2] F. M. Fales, "Accadico e Aramaico," *Vicino Oriente* 3 (1980) 254. Voir W. von Soden, "Aramaïsche Wörter in neuassyrischen usw. Texten," *Or* n.s. 46 (1977) 193 (contre S. A. Kaufman, *The Accadian Influence on Aramaic* [Assyriological Studies 19; Chicago: University of Chicago Press, 1974]). Cfr. von Soden, *AHW*, s.v. *šaknu(m)*; voir aussi BDB 688b et 808b.

[3] *AHW*, 2. 807: racine *PUḪ*.

L'emprunt ne peut donc venir que de l'accadien. *Pāḫatu,* en effet, est formé sur la même racine que *pūḫum,* "le remplaçant," "le remplacement."[4]

L'hébreu et l'araméen possédaient tous deux la racine *ŠKN* (*šākan, šĕkān,* etc.; cfr. syriaque *šĕkonô,* "résidence"; mandéen *šakin*). Quoique l'hébreu possédât l'équivalent *šakin,* il a transcrit l'accadien *šaknu* en **sāgān.*

Dès lors, il est impossible que ces termes aient été utilisés dans la rédaction des textes bibliques avant l'apparition des Araméens sur la scène historique du Proche-Orient, avant l'aramaïsation de la société mésopotamienne et l'évincement de l'accadien par la langue des nouveaux venus. Ainsi les emplois de *peḥâ* et de **sāgān* dans les textes qui décrivent la situation antérieure à la domination araméenne sont nécessairement des anachronismes.[5] Nous ne les mentionnons quà titre de curiosités lexicographiques. Dans 1 Rois 10:15 (2 Chr 9:14), Salomon reçoit des tributs "de tous les rois d'Arabie et des *paḥôt* du pays" (*wĕkol malkê hā'ereb ûpaḥôt hā'āreṣ*). Dans 1 Rois 20:24, l'étymologie de *peḥâ* apparaît clairement: les serviteurs du roi d'Aram conseillent à leur maître: "écarte chacun des rois de son poste et met des *paḥôt* à leur place" (*hāsēr hammĕlākîm 'îš mimmĕqōmô wĕśîm paḥôt taḥtêhem*) (époque d'Achab).

II. Epoque assyrienne

Toutes les mentions bibliques de *paḥôt* et de *sĕgānîm* qui renvoient à la domination assyrienne ne laissent pas d'équivoque. On y trouve les deux termes en étroite connexion. Il sont utilisés dans une acception très générale, dans des expressions stéréotypées où ils paraissent bien être synonymes. Ainsi Ezek 23:12: "Elle (Jérusalem) convoita les fils d'Assur, *paḥôt* et *sĕgānîm* (*'el bĕnê 'aššûr 'āgābâ paḥôt ûsĕgānîm;* LXX ἡγουμένους καὶ στρατηγοὺς; Vg *ducibus et magistratibus*) et Ezek 23:6; 25:23.[6]

L'équivalence des deux mots se confirme si l'on prend en compte le témoignage des textes cunéiformes où les correspondants *šaknu* et *bēl pīḫati* (ou *pāḥatu*) sont attestés. Par exemple, les archives découvertes dans le palais provincial du gouverneur assyrien de Nimrud donnent, pour le même personnage, tantôt l'une, tantôt l'autre appellation, sans qu'il soit possible de discerner des nuances dans les emplois.[7] Il n'est donc pas douteux qu'à l'époque assyrienne les deux termes aient été équivalents.

[4] Ibid., 2. 877 s.v. *pūḫum;* M. Ellenbogen, *Foreign Words in the Old Testament* (Londres: Luzac, 1962) 131.

[5] Ceci pourrait peut-être contribuer à préciser la date de rédaction de certains livres bibliques qui sont censés avoir été écrits avant cette époque.

[6] Une autre mention dans Isa 36:9 (= 2 Rois 18:24) qui n'apporte rien de neuf.

[7] J. N. Postgate, *Cuneiform Texts from Nimrud II. The Governor's Palace Archives* (Hertford: British School of Archaeology in Iraq, 1973) 8 et n. 21. Voir aussi R. A. Henshaw, "The Office of Šaknu in Neo-Assyrian Times: Part 1," *JAOS* 87 (1967) 518; et E. Ebeling, "Beamter c) Beamte der neubabylonische Zeit," *Reallexikon der Assyriologie* 1 (1931) 454, §37. Cfr. E. Klauber, "Assyrisches Beamtentum nach Briefen aus der Sargonidenzeit," *Leipziger Semitische Studien* V 3 (1910) 100.

III. Royaumes chaldéen et mède

La même situation semble prévaloir après la chute de Ninive, dans les textes qui concernent la domination néo-babylonienne. De nouveau les deux mots sont intimement associés: *paḥôt ûsĕgānîm* (Jer 51:23; 51:57). Ainsi, conclut Saggs, "The evidence adduced suggests that in Hebrew the terms סגן and פחה were approximately synonymous in the first half of the sixth century B.C. . . ."[8] Cependant une évolution se marque déjà dans l'association des termes. En effet, on sent naître un écart entre leurs acceptions respectives, **sāgān* prenant un sens plus général que *peḥâ*. Par exemple, Jer 51:28: "Consacrez contre elle des nations, les rois de Médie, ses *paḥôt* et tous ses *sĕgānîm*" (*'et-malkê māday 'et-paḥôtêhā wĕ'et-kol sĕgānêhā*). Dans ce passage, la présence de *kol* devant *sĕgānêhā* laisse supposer que ce dernier a un sens plus général que *paḥôt*. De même Dan 2:48: le roi établit Daniel "chef des *sĕgānîm* sur tous les sages de Babel" (*wĕrab signîn 'al-kol hakkîmê bābel*). Puisque le rédacteur se sent tenu d'ajouter *rab* devant *signîn*, c'est que le mot a perdu de sa particularité et qu'il ne désigne plus qu'un officier parmi d'autres et même un fonctionnaire subalterne, car, pour être un haut dignitaire, il faut, dans l'esprit de l'auteur, que Daniel soit le *chef* des *signîn*.

Dans le même livre encore on trouve les deux vocables coordonnés, mais un troisième terme s'introduit parfois dans l'énumération; c'est celui-ci qui plus tard supplantera **sgn*. Il s'agit de *'ăḥašdarpĕnîn* (pluriel = hébreu *'ăḥašdarpĕnîm*), du vieux perse *xšaçapāvā* (grec: σατράπης), "le satrape."[9]

IV. Epoque achéménide

Nous possédons pour l'époque achéménide une documentation sensiblement plus variée et plus abondante, ce qui va nous permettre de préciser encore la signification des différents termes étudiés.

Voyons d'abord les passages bibliques où *peḥâ* apparaît non plus en relation avec **sāgān* mais avec *'ăḥašdarpĕnîn* (hébreu: *'ăḥašdarpĕnîm*); c'est donc, comme le fait remarquer Saggs, que **sāgān* a connu un changement sémantique. Remarquons d'emblée que *'ăḥašdarpĕnîm* se trouve souvent cité à côté de *peḥâ* dans des énumérations stéréotypées, comme si les Juifs avaient répugné à utiliser un vocable étranger dans un contexte précis. Quoi qu'il en soit, si, précédemment, *peḥâ* et **sāgān* apparaissaient comme synonymes, dorénavant *'ăḥašdarpĕnîm* supplante **sāgān* et devient l'équivalent de *peḥâ*. Cependant, comme nous le verrons, il serait hâtif de penser que *'ăḥašdarpĕnîm* est employé dans la Bible au même titre que le vieux-perse *xšaçapāvā* dans les inscriptions royales achéménides, ou le grec σατράπης

[8] Saggs, "A Lexical Consideration," 85.

[9] Dan 3:2 (et LXX); Dan 3:3; 3:27; 6:8. On trouve le terme employé seul dans Dan 6:2. Dans Dan 6:3; 6:4; 6:5; 6:7, il est utilisé avec *sārĕkîn*.

chez les auteurs d'époque classique; et il serait dangereux d'établir ainsi la correspondance de *peḥâ* avec ces termes pour en découvrir le sens.

Dans le livre d'Esther, l'expression revient plusieurs fois: "on écrivit aux satrapes du roi et aux *paḥôt* qui sont dans chaque province" (Esth 3:12; 8:9; 9:3 et LXX).[10]

On peut utilement comparer les emplois de *peḥâ* et de **sāgān* à cette époque. Il appert que *peḥâ* a le sens précis de "gouverneur" d'un certain territoire, d'un district. On ne peut pas parler de "satrape" proprement dit, contrairement à ce que l'équivalence *peḥâ–'ăḥašdarpĕnîm* laisse entendre, car le satrape, de race perse, exerçait son autorité sur des ensembles géographiques très vastes, ce qui n'était pas toujours le cas des *paḥôt*. Néanmoins la plus petite unité territoriale que l'on retrouve sous les ordres d'un *peḥâ* est la principauté de Juda (grosso modo l'ancien royaume du Sud). Ainsi Sheshbazzar est qualifié de "*peḥâ* de Juda" (Ezra 5:14: Aram.),[11] de même Zorobabel (Hag 1:1)[12] et Néhémie (Neh 5:14),[13] et plus tard Bagohi dans les papyrus araméens d'Egypte.[14] Dans ces mêmes documents, Sin-uballiṭ (biblique Sanballaṭ) sera lui aussi désigné comme *peḥâ*, mais pour la province de Samarie, entité comparable à celle de Juda.[15] Ce terme pourra aussi être utilisé pour désigner les responsables de territoires plus importants: par exemple, Tattenaï, gouverneur de Transeuphratène, qui commandait manifestement au *peḥâ* de Juda.[16] Mais de telles unités administratives n'atteignent pas encore la taille d'une satrapie achéménide. En effet, la Transeuphratène, c'est-à-dire la Syro-Palestine, faisait elle-même partie de la satrapie de

[10] Cfr. Ezra 8:36 (et LXX). Ces expressions sont sans doute à rapprocher des passages grecs 1 Ezra 3:2; 3:14; 4:47.

[11] Cfr. LXX: τῷ θησαυροφύλακι. Pour Sheshbazzar, voir aussi 1 Ezra 2:8 (προστάτης) et 6:17 (τῷ ἐπάρχῳ)

[12] *paḥat yĕhûdâ* (cfr. LXX: ἐκ φυλῆς Ιουδα) de même dans Hag 1:12; 2:2; 2:21 (cfr. 1 Ezra 6:26).

[13] *pehām* (*sic*). Pour L. W. Batten (*A Critical and Exegetical Commentary on the Book of Ezra and Nehemiah* [ICC; 2d ed.; Edinburgh: T. & T. Clark, 1972] 245): "This is the only reference to the official position of satrap to which Nehemiah had been duly appointed." Ceci est bien sûr surestimer l'importance de Néhémie. Juda est loin d'être une satrapie. F. Vigouroux (*Dictionnaire de la Bible* [Paris: Letouzey et Ané, 1912] 5. 1499): "Au dessous des satrapes, il y avait le *pehâh*, placé à la tête d'un district moins considérable. C'est ainsi que Zorobabel et Néhémie furent *pahât* (gouverneurs) de Judée sous les satrapes persans de Syrie." Mais l'auteur oublie deux choses: (1) *peḥâ* peut aussi désigner un satrape proprement dit; (2) les gouverneurs de Syrie, c'est-à-dire de Transeuphratène, n'étaient pas des satrapes, mais des hyparques. Pour Néhémie, voir aussi Neh 5:15; 5:18; 12:26.

[14] Dans une lettre datée de 407 av. n. è., adressée au gouverneur de Juda, on trouve ces mots: *bghy pht yhwd*, "Bagohi, *peḥâ* de Juda"; voir A. Cowley, *Aramaic Papyri of the Fifth Century B.C.* (Oxford: Clarendon, 1923) n° 30 et 31 l. 1.

[15] Cowley, *Aramaic Papyri*, n° 30: *sn'blṭ pt* (*sic*) *šmryn*, "Sin-uballiṭ *peḥâ* de Samarie."

[16] Ezra 5:3; 6:13 (et LXX). On a plusieurs autres mentions du gouverneur de cette province: Neh 3:7 (cfr. 1 Ezra 6:3, où Sisinès-Tattenaï est qualifié d' "éparque de Syrie et de Phénicie"; et 6:7; 6:26; 7:1; ici ἔπαρχος est bien la traduction de *peḥâ*). Chez Neh 2:7 et 2:9, il est question de plusieurs *phwt*. Dans ce cas, le terme paraît avoir un sens plus imprécis.

"Babylone et Au-delà-du-fleuve,"[17] et seul le gouverneur de cet ensemble méritait le titre de "satrape." Donc *peḥâ* ne peut être l'exact synonyme de ce que les Grecs d'époque classique et les Perses nomment "satrape," même si exceptionnellement ce sens peut être rencontré.[18] Toutefois, si *peḥâ* a le sens large de "gouverneur," il fallait tout de même, comme nous l'avons vu, que le territoire sous sa juridiction eût quelque ampleur pour qu'il fût ainsi désigné.[19] L'empire achéménide comptait de cette manière peu de vrais satrapes; les Juifs ont rarement pu entrer en contact avec de tels personnages puisque le satrape de "Babylone et Transeuphratène" (dont dépendaient la Transeuphratène et la principauté de Juda) résidait à Babylone même.[20] Ceci explique

[17] Ceci est attesté dans les tablettes administratives cunéiformes: Gubaru (perse: Gaubaruwa) fut *lú pāḫat Babili*^{ki} *ù* ^{kur}*Ebir-nâri* de la quatrième année de Cyrus à la cinquième année de Cambyse. La liste complète des tablettes serait fastidieuse; nous citons ici les deux documents situés aux points chronologiques extrêmes: *VAT* 8474 (9/12/4e année de Cyrus) et *YOS* VII n° 178 6 (22/6/5e année de Cambyse). Le même poste fut occupé aussi par Uštani ou Uštanu: J. N. Strassmaier, *Inschriften von Darius, König von Babylon (521–485 v. Chr.)* (Leipzig: E. Pfeiffer, 1892) n° 27 l. 3–4, n° 82 l. 2. Et A. T. Clay, *Babylonian Records in the Library of J. Pierpont Morgan* I (New York, 1912) n° 101 l. 4–5. Voir O. Leuze, *Die Satrapieneinteilung in Syrien und im Zweistromlande von 520–320* (2e éd.; Hildesheim: Gerstenberg, 1972 [1935]) 192–98.

[18] Dans les fragments araméens de la traduction de la grande inscription de Darius à Behistun, on rencontre la mention d'un *pḥt*. Il s'agit d'un certain *Ddrš*. Le texte perse donne: "Un Perse du nom de Dadaršiš, mon sujet, satrape en Bactriane" (*Darius Behistun III*, l. 13–14; R. G. Kent, *Old Persian* [AOS 33; New Haven: American Oriental Society, 1953] 125). Ce qui permet de reconstituer le texte araméen: [*Ddrš šmh p*]*ḥt'* [*zy bḥtr*]*y* (*AP* 252, l. 18). Les versions accadienne et perse ne laissent pas de doute sur le contenu du texte et les lettres]*ḥt'* n'en laissent pas non plus sur l'utilisation du terme *pḥh* (forme emphatique). La version accadienne récemment rééditée par E. N. von Voigtlander (*The Bisitun Inscription of Darius the Great: Babylonian Version* [Corpus Inscriptionum Iranicarum, part 1, vol. II, Texts I; Londres: Lund Humphries, 1978]) confirme l'utilisation de *pāḫatu:* p. 31 l. 69: *Da-da-ar-šú šú-*[*um-šú*] *lú qal-la-a lú par-sa-a lú pāḫat (NAM) kur ba-aḫ-tar*. . . . Ici *pāḫatu* et *peḥâ* sont bien les équivalents du vieux-perse *xšaçapāvā* (mais sans doute est-ce à défaut d'un terme plus adéquat). On trouve aussi une équivalence explicite entre *xšaçapāvā* et *pāḫatu* dans *Darius Behistun III*, l. 55–56: *Vivāna nāma Pārsa manā ba*^{n}*daka Harauvatiyā xšaçapāvā* (Kent, *Old Persian*, 100), dont la version accadienne est: ^{m}*Ú-mi-ma-na-' šú-um-šú lú qal-la-a lú par-sa-a-a* ⌜*lú pāḫat (NAM)*⌝ *kur* (cfr. p. 35) *a-ru-ḫa-at-ti* . . . (von Voigtlander, *Bisitun Inscription*, 34). Ici aussi le terme accadien dont dérive *peḥâ* est utilisé avec la même valeur que le vieux-perse *xšaçapāvā* (grec: σατράπης).

[19] Nous ne connaissons personnellement qu'un seul cas de *peḥâ* d'époque perse qui semble gouverner une entité plus petite: E. Bresciani, "Papiri Aramaici egiziani di epoca persiana presso il Museo Civico di Padova," *RSO* 35 (1960) 18–19 (n° 1): "Nous avons introduit recours auprès des *pḥwt* pour votre paie à Migdol" (*lpḥwt* (. . .) *b*[*m*]*gdl*). Il s'agit d'une lettre privée de la fin du Ve siècle émanant d'Egypte. C'est le seul texte où l'on trouve mention de plusieurs *pḥwt* pour une seule ville de médiocre importance comme Migdol (Péluse, selon E. G. Kraeling, [*The Brooklyn Museum Papyri* (New Haven: Yale University Press, 1953) 46]). Peut-être ce passage bizarre, qui ne cadre pas avec ce que l'on sait des *pḥwt*, est-il explicable par le fait que le mot est utilisé dans une lettre privée où il ne peut être considéré comme une appellation officielle (à opposer à *AP* 30 l. 4 et *AP* Behistun, l. 18 p.252; cfr. notes 14 et 18). Voir aussi W. Caskel, "Arabia," dans H. Bengtson, *The Greeks and the Persians* (New York: Delacorte, 1968) 410, pour un *peḥâ* perse près de Tema, à Dedan.

[20] Voir infra, section (V).

peut-être l'imprécision du terme *peḥâ*. De plus, il ne faut pas prêter aux Juifs du Vème siècle avant notre ère la volonté de système et de précision institutionnelle des savants du XXème siècle. Peut-être—mais cela n'est même pas sûr—connaissaient-ils la hiérarchie administrative des fonctionnaires qui les gouvernaient, mais omettaient-ils de la préciser dans des écrits où dominent les préoccupations religieuses.[21]

Observons maintenant les mentions de **sgn* à la même époque. Ainsi que nous l'avons remarqué, il n'est plus question à ce moment du couple *peḥâ–*sgn;* on trouve **sgn* seul, et, à l'exception d'une mention chez Esdras, il apparaît uniquement chez Néhémie. Le mot a désormais un sens très général; on pourrait le traduire par "fonctionnaire" ou "officier" (au sens non militaire du terme).[22] Il est patent que l'"officiel" ainsi désigné est d'un moindre rang que le *peḥâ* puisque, par exemple, Néhémie, qui est lui-même *peḥâ*,[23] a sous ses ordres de nombreux *sĕgānîm* (Neh 5:17; 12:40; 13:11 et LXX).

Les citations de *sgnyn* dans les papyrus araméens d'Egypte sont encore plus explicites. On les observe souvent dans des documents qui font allusion à des affaires judiciaires. Il est régulièrement question de présenter une requête devant un *sgn*, un juge ou un seigneur. Le cas est toujours mentionné comme simple hypothèse: "si quelqu'un portait plainte contre toi devant un *sgn*. . . ." L'imprécision du terme confère visiblement au texte un caractère éventuel, irréel; cela revient à dire: "si quelqu'un portait plainte contre toi devant *n'importe quelle autorité*, que ce soit un juge, un seigneur. . . ."[24] Nous possédons d'ailleurs une mention d'un "*sgn* des charpentiers,"[25] qui confirme l'imprécision et la multiplicité de ses emplois.[26]

Le terme *sgn* apparaît aussi dans un tout autre contexte, une tout autre région de l'empire achéménide: à Persépolis même, où l'on a découvert nombre d'inscriptions araméennes que R. A. Bowman a publiées sous le titre

[21] Pour être complet, relevons encore quelques mentions à l'époque perse, dans des passages bibliques où le mot apparaît dans un contexte douteux ou dans un emploi inusité ailleurs. Ainsi Mal 1:8, et surtout plusieurs mentions de *paḥat môāb*. Il s'agit sans nul doute d'un nom propre, celui d'un des chefs de famille qui revint d'exil (Ezra 2:6; 8:4; 10:30; Neh 3:11; 7:11; 10:15). Voir Batten, *A Critical and Exegetical Commentary*, 213.

[22] Ezra 9:2; Neh 2:16 (il existe plusieurs *sĕgānîm* pour la seule ville de Jérusalem); Neh 4:8; 4:13; 5:7; 7:5 (et LXX).

[23] Cfr. note 13.

[24] *AP*, 8, l. 13; 10, l. 13; 10, l. 18; 47, l. 2; *BP*, 9, l. 19; 10, l. 13; 12, l. 28. Ce sont souvent le *prtrk* (gouverneur civil) et le *rb hyl'* (gouverneur militaire) qui siègent dans un tel tribunal: *AP*, 20, l. 4–5. Ceci laisse entendre que ces deux personnages peuvent être désignés dans une formule stéréotypée et toute générale par le mot *sgn:* cfr. R. Yaron, *Introduction to the Law of the Aramaic Papyri* (Oxford: Clarendon, 1961) 27.

[25] *AP*, 26, l. 9 et 21–22.

[26] Citons encore l'une ou l'autre mention énigmatique: Isa 41:25 et *AP*, 35 fr. C.

Aramaic Ritual Texts from Persepolis.[27] Selon lui, ces inscriptions nous renseignent sur la cérémonie du haoma/soma, et en décrivent les rites. Parmi les officiants, le *sgn* occupe une place prééminente.[28] Manquant de critères internes à ces textes persépolitains, l'auteur tente de définir la charge du *sgn* en fonction des emplois du terme dans les textes bibliques et les documents araméens d'Egypte;[29] ce qui est une fausse sécurité puisque, comme nous venons de le voir, on ne peut rien affirmer de sûr en se fondant sur ces seuls recoupements. Et d'ailleurs les conclusions de l'auteur ne paraissent pas satisfaisantes. Echec de ce côté également!

Au total cependant, les nombreuses mentions de notre "officier" ne démentent pas les conclusions précédentes. L'utilisation d'un même vocable dans des contextes très divers, judiciaire (papyrus araméens), administratif (textes bibliques) et religieux (rituels araméens), trahit l'imprécision du terme.

A la fin de cette étude sur l'utilisation de *peḥâ* et de *sgn* en hébreu et en araméen à l'époque perse, nous présentons quelques tableaux comparatifs des différentes traductions grecques et latines (Septante et Vulgate) de ces termes.[30]

Signalons tout d'abord que nous n'avons retenu dans notre décompte final que les cas où un terme grec ou latin correspond sans aucun doute à un terme hébreu ou araméen. Nous avons, par exemple, délaissé les énumérations où trois mots hébreux sont traduits par quatre ou cinq termes grecs ou latins, ainsi que les passages corrompus. Ceci explique que le nombre total de mentions repris au tableau final ne correspond pas à la somme des citations des autres tableaux.[31]

A partir de tout ceci, il est possible de formuler plusieurs remarques. Par exemple, il est frappant que *peḥâ* soit le seul des trois mots qui apparaisse au singulier (16 fois), alors que **sgn* et *'ḥšdrpnym* sont toujours au pluriel; et que, au singulier, il apparaisse seul, sans aucun des deux autres termes. Ainsi utilisé, il désigne chaque fois un personnage précis, qui est souvent nommé.

Dans le texte massorétique, *peḥâ*, **sgn* et *'ḥšdrpnym* apparaissent respectivement 36, 21 et 13 fois. Il n'est pas étonnant que ce dernier vocable soit employé plus rarement: emprunté au vieux-perse, il ne fut utilisé qu'à partir de l'époque achéménide, c'est-à-dire assez tardivement, et ne se trouve donc que dans les livres les plus récents (Dan, Esth, Ezra). La différence

[27] R. A. Bowman, *Aramaic Ritual Texts from Persepolis* (OIP 91; Chicago: University of Chicago Press, 1970).

[28] Ibid., 25.

[29] Ibid., 25–27.

[30] Vigouroux (*Dictionnaire de la Bible* 5. 1498–1499) est le seul savant qui, à notre connaissance, s'est quelque peu intéressé à ces équivalences.

[31] Pour les occurrences hébraïques des différents termes envisagés, voir aussi S. Mandelkern, *Veteris Testamentis Concordentiae* (Leipzig, 1937).

significative entre *peḥâ* et **sgn* s'explique par ce qui a été dit plus haut: seul *peḥâ* est employé au singulier pour désigner un personnage bien connu.

peḥâ employé seul

Références (21)	MT	LXX	Vg
1 Rois 10:15	*ûpaḥôt*	σατραπῶν	duces (3 Rois 10:15)
1 Rois 20:24	*paḥôt*	(manque)	principes
2 Rois 18:24	*paḥat*	τοπάρχου	satrapam
2 Chr 9:14	*ûpaḥôt*	σατραπῶν	satrapae
Isa 36:9	*paḥat*	τοπάρχου	iudicis
Hag 1:1	*paḥat*	(ἐκ φυλῆς Ιουδα)	ducem
Hag 1:14	*paḥat*	(ἐκ φυλῆς Ιουδα)	ducis
Hag 2:2	*paḥat*	(ἐκ φυλῆς Ιουδα)	ducem (2:3)
Hag 2:21	*paḥat*	(ἐκ φυλῆς Ιουδα)	ducem (2:22)
Mal 1:8	*lĕpeḥātekā*	ἡγουμένῳ	duci
Ezra 5:3	*paḥat*	ἔπαρχος	dux
Ezra 5:14	*peḥâ*	θησαυροφύλακι	principem
Ezra 6:6	*paḥat*	ἔπαρχος	dux
Ezra 6:7	*paḥat*	ἀφηγούμενοι	a duce Iudaeorum
Neh 2:7	*paḥăwôt*	ἐπάρχους	duces
Neh 2:9	*paḥăwôt*	ἐπάρχους	duces
Neh 3:7	*paḥat*	(manque)	duce
Neh 5:14	*peḥām* [*sic*]	ἄρχοντα	dux
	peḥâ	(manque)	(manque)
Neh 5:15	*paḥôt*	(manque)	duces
Neh 5:18	*leḥem happeḥâ*	(manque)	ducatus
Neh 12:26	*peḥâ*	(manque)	ducis

**sgn employé seul*

Références (11)	MT	LXX	Vg
Isa 41:25	*sĕgānîm*	ἄρχοντες	magistratus
Dan 2:48	*rab-signîn*	ἄρχοντα καὶ ἡγούμενον	principem
Ezra 9:2	*wĕhassĕgānîm*	τῶν ἀρχόντων	magistratum
Neh 2:16	*wĕlassĕgānîm*	τοῖς στρατηγοῖς	magistratibus
Neh 4:8	*'el-hassĕgānîm*	πρὸς τοὺς στρατηγοὺς	ad magistratus (2 Ezra 4:14)
Neh 4:13	*'el-hassĕgānîm*	πρὸς τοὺς ἄρχοντας	ad magistratus (2 Ezra 4:19)
Neh 5:7	*wĕ'et-hassĕgānîm*	καὶ τοὺς ἄρχοντας	et magistratus
Neh 5:17	*wĕhassĕgānîm*	(manque)	et magistratus

Neh 7:5	*wĕ'et-hassĕgānîm*	καὶ τοὺς ἄρχοντας	et magistratus
Neh 12:40	*hassĕgānîm*	τῶν στρατηγῶν	magistratuum (2 Ezra 12:39)
Neh 13:11	*'et-hassĕgānîm*	τοῖς στρατηγοῖς	magistratus

'ăḥašdarpĕnîn employé seul

Références (5)	MT	LXX	Vg
Dan 6:2	*la'ăḥašdarpĕnayyā'*	σατράπας	satrapas
Dan 6:3	*'ăḥašdarpĕnayyā'*	(manque)	satrapae
Dan 6:4	*wĕ'ăḥašdarpĕnayyā'*	(manque)	et satrapae
Dan 6:5	*wĕ'ăḥašdarpĕnayyā'*	(manque)	(manque)
Dan 6:7	*wĕ'ăḥašdarpĕnayyā'*	(manque)	et satrapae (Dan 6:6)

*peḥâ + *sgn*

Références (6)	MT	LXX	Vg
Jer 51:23	*paḥôt ûsĕgānîm*	ἡγεμόνας καὶ στρατηγοὺς (Jer 28:23)	duces et magistratus
Jer 51:28	*'et paḥôtêha we'et-kol sĕgānêhā*	τοὺς ἡγουμένους αὐτοῦ καὶ πάντας τοὺς στρατηγοὺς αὐτοῦ (Jer 28:28)	duces eius et universos magistratus eius
Jer 51:57	*paḥôtêha úsĕgānêhā*	τοὺς ἡγεμόνας αὐτῆς καὶ τοὺς στρατηγοὺς αὐτῆς (Jer 28:57)	duces eius et magistratus eius
Ezek 23:6	*paḥôt ûsĕgānîm*	ἡγουμένους καὶ στρατηγοὺς	principes et magistratus
Ezek 23:12	*paḥôt ûsĕgānîm*	ἡγουμένους καὶ στρατηγοὺς	ducibus et magistratibus
Ezek 23:23	*paḥôt ûsĕgānîm*	ἡγουμένους καὶ στρατηγοὺς πάντας	duces et magistratus universos

'ḥšdrpnym + peḥâ

(4)	MT	LXX	Vg
Esth 3:12	*'el 'ăḥašdarpĕnê-hammelek wĕ'el happaḥôt*	τοῖς στρατηγοῖς καὶ τοῖς ἄρχουσιν	omnes satrapas regis et iudices provinciarum
Esth 8:9	*wĕ'el hā'ăḥašdarpĕnîm wĕhappaḥôt*	καὶ τοῖς ἄρχουσιν τῶν σατραπῶν	et ad principes procuratoresque et iudices
Esth 9:3	*wĕhā'ăḥašdarpĕnîm wĕhappaḥôt*	οἱ γὰρ ἄρχοντες τῶν σατραπῶν	provinciarum iudices duces et procuratores
Ezra 8:36	*la'ăḥašdarpĕnê hammelek wĕpaḥăwôt 'ēber hannāhār*	τοῖς διοικηταῖς τοῦ βασιλέως καὶ ἐπάρχους πέραν τοῦ ποταμοῦ	satrapis qui erant de conspectu regis et ducibus trans flumen

*'ḥšdrpnyn + peḥâ + *sgn*

(4)	MT	LXX	Vg
Dan 3:2	*la'ăḥašdarpĕnayyā' sigĕnayyā' ûpaḥăwātā'*	σατράπας, στρατηγούς, τοπάρχας	satrapas, magistratus et iudices
Dan 3:3	*'ăḥašdarpĕnayyā' sigĕnayyā' ûpaḥăwātā'*	(manque)	satrapae, magistratus et iudices
Dan 3:27	*'ăḥašdarpĕnayyā' sigĕnayyā' ûpaḥăwātā'*	(manque)	(manque)
Dan 6:8	*sigĕnayyā' wa'ăḥašdarpĕnayyā' (. . .) ûpaḥăwātā'*	(manque)	magistratus et satrapae (. . .) et iudices (Dan 6:7)

peḥâ

(35)	Singulier		Pluriel		Total	
LXX	τοπάρχης	2	σατράπαι	2	ἡγούμενος	7
	ἔπαρχος	2	ἔπαρχοι	2	ἔπαρχος	4
	ἡγούμενος	1	ἡγούμενοι	6	τοπάρχης	3
	ἄρχων	1	τοπάρχαι	1	σατράπης	2
	θησαυροφύλαξ	1	ἀφηγούμενοι	1	ἄρχων	1
					θησαυροφύλαξ	1
					ἀφηγούμενοι	1
					(manquent 18)	
Vg	dux, ducatus	13	duces	7	dux, ducatus	21
	satrapa	1	satrapae	1	satrapa	2
	iudex	1	iudices	3	iudex	4
	princeps	1	principes	2	princeps	3
					(manquent 6)	

**sgn*

(21)	Singulier	Pluriel		Total
LXX	— —	στρατηγοί	11	
	— —	ἄρχοντες	5	
				(manquent 8)
Vg	— —	magistratus	19	
				(manquent 5)

'ḥšdrpnym

(13)	Singulier	Pluriel		Total
LXX	— —	σατράπαι	2	
				(manquent 11)
Vg	— —	satrapae	7	
				(manquent 6)

Enfin il est curieux de noter que Saint Jérôme est plus constant, voire plus rigoureux, dans le choix de ses termes que les rédacteurs de la version grecque. Ainsi, pour *peḥâ*, la Septante hésite entre ἡγούμενος (7 fois), ἔπαρχος (4 fois), τοπάρχης (3 fois), *σατράπης (2 fois) et ἄρχων (1 fois); alors que la Vulgate donne dans la majorité des cas *dux* (21 fois, dont une fois *ducatus* pour *leḥem happeḥâ*). Les autres termes sont beaucoup plus rares: *iudex* (4 fois), *princeps* (3 fois), *satrapa* (1 fois). Pour **sgn*, la Septante adopte deux traductions: *στρατηγός (11 fois) et *ἄρχων (5 fois), tandis que la Vulgate n'en a qu'une seule: *magistratus* (19 fois). *'ḥšdrpnym* ne pose pas de problème aux traducteurs puisqu'il s'agit de l'emprunt hébraïque d'un terme iranien dont les Grecs et les Latins avaient leur propre transcription: σατράπαι (2 fois) et *satrapa* (7 fois). Quoique tardive, la version latine nous apparaît comme la plus fidèle. Si *peḥâ* est traduit par *dux*, terme assez imprécis, **sgn* est rendu par *magistratus*, qui est une bonne approximation de ce que nous traduisons par "fonctionnaire" et qui recouvre assez exactement le champ sémantique de ce terme que nous avons précisé plus haut.[32]

Quelques réflexions viennent encore à l'esprit. On constate que *peḥâ* désigne toujours (sauf dans des énumérations de type *pḥwt*, *sgnym* et *'ḥšdrpnym*) des gouverneurs d'entités administratives, alors que les *sĕgānîm* sont des "officiels" dont les attributions sont à définir en fonction du contexte.

On distingue trois emplois de *peḥâ*. Il peut signifier "satrape," lorsqu'il désigne le gouverneur d'une satrapie perse proprement dite (ainsi Dadaršiš: *ddrš*[33]). Il correspond à un sous-satrape (grec: ὕπαρχος[34]): c'est le cas de Tattenaï (*Tattĕnay*), le gouverneur de Transeuphratène sous Darius Ier; mais dans l'esprit des rédacteurs de la Bible, celui-ci peut être assimilé à un satrape en raison de l'étendue de sa circonscription (Syro-Palestine et Phénicie). Et enfin, il peut qualifier les gouverneurs de districts plus modestes comme les principautés de Juda et de Samarie.[35]

Ainsi le terme *peḥâ*, qui dans la Septante est souvent rendu par ἔπαρχος ou τοπάρχης,[36] est l'équivalent du grec d'époque classique σατράπης ou ὕπαρχος, si l'on sait qu'au Ve siècle les Grecs peuvent entendre par "hyparque" un gouverneur subalterne directement soumis à l'autorité du satrape.[37] Comme l'annonce le mot accadien de même racine, *pūḫum*, le *peḥâ* devait

[32] La Pešitto et le Targum ne donnent aucune indication importante.

[33] Voir note 18.

[34] Thucydide 8.16.3; 87.1; Xénophon *Helléniques* 1.2.2–5; Diodore 14.35.2–5.

[35] Cfr. notes 11–15.

[36] LXX: τοπάρχης: Dan 3:2; Ezra 5:3; 8:36 (cfr. 1 Ezra 3:2; 3:14; 4:47); ἔπαρχος: 6:3; 6:17; 6:26; 7:1; 8:64).

[37] Selon Dan 6:2, les satrapes et les provinces de l'empire achéménide auraient été au nombre de 120; mais 127 selon Dan (LXX) 6:2; 6:4; Esth 1:1; 3:13a (LXX); 8:9; 8:12b (LXX) et Josephe, *Ant.* 11. 186. Tandis qu'Hérodote (3.89) compte vingt satrapies. Pourquoi une telle disproportion? E. F. Lehmann-Haupt ("Satrap," *RE* 2 A 1 [1921] 136–38) et Vigouroux (*DB*, 1498) pensent qu'il s'agit de "districts d'un ordre inférieur."

remplacer à la tête des provinces conquises les souverains qui, à d'autres époques, eussent conservé leurs territoires en tant que rois vassaux (cfr. 1 Rois 20:24).[38]

Dès lors, pour préciser quelle est l'importance du *peḥâ* mentionné, on indique toujours le *territoire* dont il est le gouverneur.

V. Un exemple dans le domaine accadien: Gubaru

Après avoir délimité pour le domaine palestinien les champs sémantiques des deux termes étudiés, nous pensons qu'il est utile de se pencher sur un cas précis de l'aire mésopotamienne: le satrape de Babylone Gubaru-Gaubaruwa-Gobryas.

Dans la "Chronique de Nabonide," il est dit que Cyrus, après avoir conquis Babylone, confia la ville à un certain Gubaru qui lui-même nomma des gouverneurs.[39] Nous sommes à ce moment en 539 (année d'accession au trône de Babylone dans les documents cunéiformes). Des archives administratives de l'époque de Cyrus et de Cambyse attestent qu'un Gubaru fut, de la cinquième année de Cyrus (535/4) à la quatrième année de Cambyse (525/4), *lú pāḫat Babili*^{ki} *ù* ^{kur}*Ebir-nâri*, c'est-à-dire "gouverneur de Babylone et d'Au-delà du fleuve." Les deux Gubaru sont-ils un seul et même personnage? De nombreux éléments incitent à répondre par l'affirmative. D'abord l'identité des noms. Ensuite la similitude de l'expression désignant la fonction qu'ils exercent. Enfin leurs mentions à quelques années d'intervalle seulement. Les arguments contre cette identification ne nous paraissent pas résister à l'analyse. On a fait valoir que le laps de temps (environ quatre ans) entre les deux mentions de Gubaru ne saurait être fortuit.[40] Mais le silence de la documentation ne suffit pas à les dissocier.[41] Ainsi c'est oublier que,

[38] Serait-ce pour cette raison que Cyrus et ses successeurs continuent à s'appeler "roi des rois"?

[39] *Chron. de Nab.*, col. 3, l. 20: ^{m}*Gu-ba-ru* ^{lú}*NAM-šu (pāḫat-šu)* ^{lú}*NAM*^{meš} *(pāḫatuti) ina Babili*^{ki} *ip-te-qid* (A. K. Grayson, *Assyrian and Babylonian Chronicles* [Texts from Cuneiform Sources 5; New York: Augustin, 1975] 100); pour l' "autographie" du texte, voir S. Smith, *Babylonian Historical Texts Relating to the Capture and Downfall of Babylon* (Londres: Methuen, 1924) pl. XIII.

[40] De la fin de l'année 539 (*Chron. de Nab.*) à la quatrième année de Cyrus: 535/34 (*VAT* 8474); cfr. W. Schwenzner, "Gobryas," *Klio* 18 (1923) 239.

[41] En fait, ces arguments reposent sur l'opinion selon laquelle le Gubaru de la Chronique est le même personnage qui est cité dans le même texte, cinq lignes plus haut, et qui est nommé Ugbaru. Ce dernier meurt en effet à la ligne 22 de la troisième colonne (^{m}*Ug-ba-ru imût* [*BE*]). Si cette hypothèse était exacte, Gubaru ne saurait évidemment pas être le gouverneur dont parlent les archives. Mais rien n'est moins assuré. Nous nous limitons ici à résumer l'argumentation: le scribe, à cinq lignes d'intervalle, donnerait-il deux graphies différentes du nom d'un même personnage? Ugbaru était "gouverneur de Gutium" (*Chron. de Nab.*, col. 3, l. 15), ce que confirme Xénophon (*Cyrop.* 6.1.2) en disant qu'il est assyrien (comprenons babylonien): or il est impensable qu'un non perse ait eu la charge d'une satrapie, particulièrement celle de Babylone, comme ce sera le cas de Gubaru (perse Gaubaruwa).

pendant presque un an, Cambyse, le prince royal, exerça la vice-royauté à Babylone; ce qui peut expliquer l'absence de mentions d'un *pāḫatu* babylonien à cette époque.[42] De même, l'absence de sources concernant Gubaru pour les deuxième et troisième années de Cyrus ne contredit pas l'identification de Gubaru *lú pāḫat ina Babili*^{ki} avec Gubaru *lú pāḫat Babili*^{ki} *ù kur Ebir-nâri*. Cependant un autre argument contre cette équivalence a été avancé; dans le cadre de la présente étude, il mérite de retenir notre attention.

Un certain Nabu-aḫḫê-bulliṭ (babylonien, comme son nom l'indique) est cité comme *šakin māti*[43] pour les trois premières années de Cyrus (il était déjà en fonction sous le règne de Nabonide).[44] Selon l'hypothèse de M. San Nicolo, reprise par M. A. Dandamayev, il n'est pas possible que Gubaru ait occupé le poste de *pāḫatu* ou *bēl piḫati* pendant que Nabu-aḫḫê-bulliṭ exerçait la charge de *šakin māti*, car les deux termes désigneraient la même fonction dans le vocabulaire institutionnel babylonien.[45] Il est aisé de rectifier cette affirmation à la lumière des précédentes analyses. En effet, si, à l' époque assyrienne, *pāḫatu* et *šaknu* sont équivalents, il n'en va pas de même sous la domination perse. Il s'est produit pour l'accadien *pāḫatu* et *šaknu* le même phénomène que pour les termes hébreux et araméens *peḥâ* et **sgn* qui en dérivent. C'est ainsi que Saggs, dans l'article déjà cité, fait remarquer que l'évolution de *peḥâ* et de **sgn* répond à une évolution identique des termes accadiens, où *šaknu* a pris le sens d' "officiel," de "fonctionnaire."[46]

Remarquons de surcroît que, si Gubaru n'est jamais cité comme *bēl piḫati* (ou *pāḫatu*) en même temps que Nabu-aḫḫê-bulliṭ est *šakin māti*—ce qui peut être une coïncidence due à la perte ou à la méconnaissance de certains documents—Gubaru est toujours nommé *pāḫatu* et jamais *šakin*

[42] J. N. Strassmaier, *Inschriften von Cyrus, König von Babylon (538–529 v. Chr.)* (Leipzig: Pfeiffer, 1890) n° 36, 42, 46, 72, 81, 98; et *Berliner Königlichen Museum Vorderasiatische Schriftdenkmäler*, n° 108, 328. Depuis F. E. Peiser ("Chronologisches," *Mitteilungen der vorderasiatische Gesellschaft* [1897] 299–300), il est établi que la vice-royauté de Cambyse se situe la deuxième année de Cyrus, et non la dernière; contrairement à W. H. Dubberstein ("The Chronology of Cyrus and Cambyses," *AJSL* 55 [1938] 417–19), qui maintient que Cambyse ne fut vice-roi qu'à la fin du règne de son père. Cfr. F. W. Weissbach, "Zur Chronologie des Kambyses," *ZDMG* 51 (1897) 661–62; et "Kyros," *RE* suppl. 4 (1924) 1151: cette vice-royauté aurait duré neuf mois. Voir aussi M. A. Dandamayev, *Persien unter den ersten Achämeniden* (Wiesbaden: Reichert, 1976) 100–101; et O. Leuze, *Die Satrapieneinteilung*, 187.

[43] C. E. Keiser, *Letters and Contracts from Erech written in the Neo-Babylonian Period* (BIN 2; New Haven: Yale University Press, 1917) 134 A. Tremayne, *Records from Erech: Time of Cyrus and Cambyses (538–521 B.C.)* (YOS 7; New Haven: Yale University Press, 1925) n° 33, l. 13; R. P. Dougherty, "The Babylonian Principle of Suretyship," *AJSL* 46 (1929–30) 82.

[44] R. P. Dougherty, *Records from Erech: Time of Nabonidus (555–538 B.C.)* (YOS 6; New Haven: Yale University Press, 1920) n° 145, l. 6.

[45] M. San Nicolo, *Beiträge zu einer Prosopographie neubabylonischen Beamten der Zivil- und Tempelverwaltung* (Sitzungsberichte der bayerischen Akademie der Wissenschaften 2/2; Munich, 1941) 62; M. A. Dandamayev, "Politische und wirtschaftliche Geschichte," *Beiträge zur Achämenidengeschichte* (Historia Einzelschriften 18; Wiesbaden: F. Steiner, 1972) 21.

[46] Saggs, "Lexical Consideration," 86 et notes 10 et 11.

māti; et la remarque inverse vaut pour Nabu-aḫḫê-bulliṭ. Ceci prouve une fois encore que les deux termes ne sont nullement interchangeables.

En outre, il paraît improbable, lorsqu'on connaît les usages qui prévaudront dans tout l'empire achéménide, qu'un Babylonien ait été nommé à la tête de la province de l'empire qui réunissait à elle seule tous les territoires de l'ancien royaume chaldéen. Une telle charge ne pouvait être confiée qu'à un noble perse de l'entourage direct de la famille achéménide.

En conclusion, on constate une nette différence entre le poste qu'occupe Gubaru (satrape de Babylone et de Transeuphratène) et celui de Nabu-aḫḫê-bulliṭ (sans doute chargé du district de la seule ville de Babylone), ce qui conforte l'analyse que nous avons présentée de l'évolution sémantique subie dans leur interrelation par les vocables accadiens *pāḫatu* et *šaknu,* hébreux et araméens *peḥâ* et **sgn.*